

**Objet :** Equipement informatique et mission d'orientation des centres P.M.S.  
**Réseaux :** Tous  
**Niveaux et services :** CPMS (ordinaire/spécialisé)  
**Période :** **Année scolaire 2006-2007**

- A Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des Centres Psycho-Médico-Sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des Centres P.M.S. subventionnés par la Communauté française ;
- Au Conseil supérieur de la Guidance PMS.

**Pour information :**

- Aux membres du service d'inspection et de vérification des Centres P.M.S.

**Autorités :** Ministre-Présidente chargée de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement de promotion sociale

**Signataire(s) :** Marie ARENA

**Gestionnaires :** Cabinet de la Ministre-Présidente

**Personne(s)-ressource(s) :** Yvonne Havelange ([yvonne.havelange@cfwb.be](mailto:yvonne.havelange@cfwb.be))

**Renvoi(s) :**

**Nombre de pages :** texte : p. 3

**Téléphone pour duplicata :**

**Mots-clés :** Equipement informatique – orientation - C.P.M.S.

Bruxelles, le 02/05/2006

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat pour l'Ecole s'est donné pour objectif essentiel l'optimisation du parcours scolaire de l'élève et la lutte contre toute forme de relégation.

L'information et l'orientation scolaire et professionnelle ont été ciblées comme missions essentielles et confiées aux centres psycho-médico-sociaux.

Pourquoi aux centres P.M.S?

Parce qu'ils sont les partenaires privilégiés du monde éducatif pour offrir au jeune et à ses parents un accompagnement global de qualité dans leur questionnement quant au projet de vie et être à leurs côtés pour construire leur futur par des choix positifs et progressifs.

Cette remise en lumière de cette mission d'orientation ne pouvait se faire sans une aide matérielle : en effet, il est difficilement imaginable de ne pas s'appuyer en cette matière sur les ressources offertes par les logiciels d'aide à l'orientation, l'accès à internet et aux sites d'information.

C'est pourquoi un budget a été réservé pour l'attribution à chaque centre d'un PC portable et d'une imprimante, réservés aux activités d'orientation et d'information.

Je n'ai pas la naïveté de croire que ce matériel est à lui seul suffisant pour mener à bien cette mission d'orientation, mais c'est un geste qu'il fallait poser pour marquer à nos yeux l'importance de cette priorité du Contrat pour l'Ecole.

Si le choix s'est porté sur du matériel portable c'est que la démarche à initier ou à renforcer est bien celle de la rencontre de l'élève là où il se trouve.

Dans cette même perspective, je pense que les cyberclasses sont également des lieux privilégiés pour les équipes des centres P.M.S. pour mener à bien des accompagnements individuels ou collectifs dans ce vaste domaine qu'est l'orientation.

Dès le début mai, l'Etnic commencera la livraison du matériel dans chaque centre organisé et subventionné par la Communauté française. Quelques modalités pratiques et recommandations vous sont communiquées en annexe.

Vous constaterez que tous les centres P.M.S. sont concernés par cette dotation : chacun aura à cœur d'adapter les objectifs en matière d'information ou d'orientation aux spécificités des populations scolaires desservies.

Je profite de cette circulaire pour réagir aux interpellations de quelques directions de centres P.M.S. sur les difficultés rencontrées sur le terrain à ne pouvoir confier les actions d'information et d'orientation qu'aux conseillers psycho-pédagogiques des C.P.M.S., en particulier lorsqu'ils recourent à des logiciels d'aide à l'orientation.

L'approche tri-disciplinaire propre aux centres P.M.S. permet, bien entendu, d'aborder la problématique de l'orientation sous des facettes multiples mais il convient d'inscrire l'apport de chaque discipline, pour ces seules missions d'information et d'orientation, dans une perspective de travail souple et flexible.

Le partage des activités d'information et d'orientation entre les membres de l'équipe doit certes se faire en fonction des spécificités des fonctions mais aussi en veillant à répartir ce travail entre tous, de manière équilibrée, et en reconnaissant les compétences acquises par chaque agent dans ce domaine, ce que chaque direction me paraît apte à apprécier en toute responsabilité.

**Marie Arena**  
**Ministre-Présidente,**  
**Chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale**

## RECOMMANDATIONS DE L'ETNIC

- Cette distribution de pc portables et d'imprimantes constitue un « one shot » et il ne sera donc pas procédé au remplacement du matériel arrivé en fin de vie.
- Le pc portable est couvert par une garantie « 3 ans sur site ».
- L'imprimante est couverte par une garantie « constructeur » d'une durée de 2 ans. Le matériel défectueux est à renvoyer au constructeur (il est donc conseillé de conserver l'emballage !).  
Les adresses et N° de téléphone des différents services techniques à contacter en cas de panne durant la période couverte par la garantie seront fournis aux utilisateurs lors de l'installation du matériel.
- Les consommables sont à charge du bénéficiaire.
- Le matériel n'est pas assuré contre le vol :
  - Le centre PMS peut souscrire une assurance à ses frais.
  - Il est conseillé d'acquérir un câble de sécurité (à attacher à un point d'encrage solide et non amovible tel tuyau de radiateur).
  - En cas de vol, une déclaration devra être faite à la police et un procès verbal établi par la police sera envoyé à l'Etnic (justification Cour des comptes).
  - Pas de remplacement du matériel volé.
  - Ne pas conserver les documents d'inventaire du portable avec ce dernier.
  - Ne jamais laisser le portable sur le siège avant ou la banquette arrière d'un véhicule et le ranger dans un local approprié.
- L'Etnic ne fournit pas d'accessoire ou périphérique pour ce matériel.
- Le Help Desk est assuré par l'Etnic du lundi au vendredi de 08:00 H à 17:00 H.
- La livraison et l'installation du matériel sont assurées par le personnel technique de l'Etnic qui prendra rendez-vous en vue de fixer la date de la livraison.
- Afin d'assurer la bonne marche des opérations, il faudra prévoir 2 prises électriques (ou bloc multiprises) libres pour le raccordement du pc et de l'imprimante.
- Si le Centre P.M.S. possède une connexion internet, il est important que la personne disposant des codes d'accès ainsi que des mots de passe soit présente le jour de l'installation.
- ATTENTION !
  - Aucune modification de l'OS (Windows XP Pro) et de la suite MS Office (Version 2003) n'est autorisée sous peine de la perte de la garantie ...
  - Ne peuvent être installés que des logiciels libres ou couverts par une licence.